



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 57419

Texte de la question

M. Jean-Paul Bret appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les revendications des PEGC et des chargés d'enseignement d'EPS relatives à leurs perspectives de carrière. Elles portent tout d'abord sur la mise en extinction de la classe normale des PEGC et des chargés d'enseignement d'EPS. Ces enseignants souhaitent notamment la voir aboutir dans un délai de trois ans à compter du 1er septembre 2001. Leurs revendications portent également sur l'accès effectif à l'indice terminal de la classe exceptionnelle des PEGC ou de la hors-classe des certifiés (actuellement 782). Enfin, les enseignants demandent l'extinction des corps PEGC et chargés d'enseignement d'EPS à l'échéance de 2007. Ils attendent qu'elle se fasse avec une assimilation au corps des certifiés, afin que soient prises en compte les mesures de péréquation en faveur des retraités. Il lui demande de bien vouloir examiner ces propositions, dans la perspective de la construction d'un plan portant sur le devenir des chargés d'enseignement d'EPS et des PEGC.

Texte de la réponse

La réflexion menée sur le devenir de certains corps de personnels enseignants du second degré, placés en voie d'extinction, dont ceux des professeurs d'enseignement général de collège, est toujours en cours. Dans le cadre de ces travaux, une concertation est actuellement engagée avec les organisations représentatives des personnels afin d'examiner, d'une part, les conditions dans lesquelles sera mise en oeuvre la réforme statutaire des corps d'adjoints ou de chargés d'enseignement et, d'autre part, les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière des professeurs d'enseignement général de collège et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bret](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57419

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 734

Réponse publiée le : 26 février 2001, page 1243